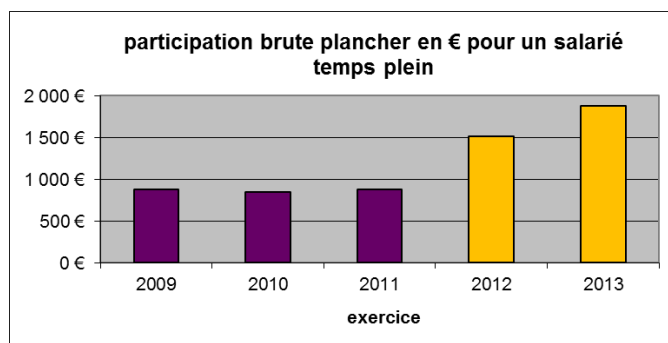
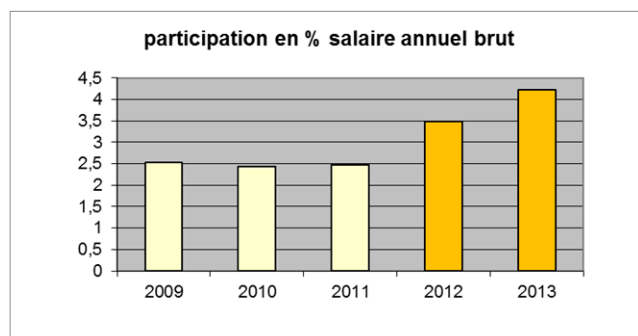




L'ACTION DE LA CFDT = DES RESULTATS CONCRETS POUR TOUS LES SALARIÉS

Après une longue négociation, la **CFDT a signé en juin 2012 un avenant à l'accord de participation**, modifiant le mode de calcul de la participation (par l'utilisation **d'une formule dérogatoire**) et sa répartition (par **un net relèvement du salaire plancher de répartition**).



Les résultats de l'engagement de la CFDT sont clairement visibles pour les exercices 2012 et 2013.

L'avenant améliore la participation Safran, au bénéfice de tous les salariés du groupe.